



LES BANQUES FRANÇAISES DANS LA COMPÉTITION EUROPÉENNE

PIERRE-HENRI CASSOU *

Deux titres du numéro de juillet dernier de la revue *The Banker*, consacrés au classement annuel des 1 000 premières banques mondiales, ne peuvent que réjouir tous ceux qu'intéressent les performances de l'industrie bancaire française. On y lit, en effet, à propos des banques d'Europe Occidentale : « *France moves to head of the pack* » puis, à propos du classement des ratios de fonds propres par rapport aux actifs, « *France again tops capital/asset ratio* ».

Ces jugements contrastent heureusement avec les appréciations peu favorables qui étaient portées sur les banques françaises au début des années 1990. Celles-ci tirent, en effet, maintenant le bénéfice des efforts considérables qu'elles ont engagés depuis une vingtaine d'années. Durant cette période, elles ont su améliorer leurs conditions d'exploitation, redresser leur rentabilité, augmenter leur solvabilité et, plus généralement, adopter des normes de gestion du même niveau que leurs principaux concurrents européens, voire mondiaux.

Ces actions ont, en particulier, été menées à l'occasion des très importantes opérations de restructuration qui ont été réalisées durant cette période. En juillet 1995, *The Banker* titrait : « *Urge to merge* ». Parmi tous les pays européens, c'est probablement en France que ce message a probablement été le mieux entendu et que l'on a observé le plus grand nombre de fusions entre grands établissements.

Un retour sur les évolutions des deux dernières décennies est donc utile pour apprécier la situation concurrentielle actuelle des banques françaises en Europe.

* Associé, Deloitte.



VINGT ANS DE RESTRUCTURATIONS BANCAIRES EN FRANCE

Au cours des vingt dernières années, en France, la profession bancaire a connu des restructurations d'une beaucoup plus grande ampleur que dans tous les autres États membres de l'Union européenne. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres pays, ces restructurations n'ont toutefois guère eu d'incidence sur l'emploi global dans le secteur, ni sur le nombre de guichets. Elles ont, en revanche, permis la constitution de groupes plus compétitifs.

Une restructuration sans équivalent en Europe

Partout en Europe, les professions bancaires ont engagé un important mouvement de restructuration au cours des deux dernières décennies. Mais la France est l'un des pays où ce mouvement a été le plus étendu.

Dans la plupart des États membres, ce mouvement de restructuration s'est d'abord traduit par une diminution notable du nombre des établissements de crédit. Cette diminution n'a toutefois résulté que pour une part limitée de la fermeture pure et simple d'établissements. Pour l'essentiel, elle s'explique par des regroupements d'institutions de petite taille, permettant de réaliser des économies d'échelle. Dans beaucoup de pays, les professions comprenaient, en effet, de nombreuses banques à caractère local ou régional, qui ne possédaient pas une dimension suffisante pour réaliser les investissements nécessaires à une gestion moderne, par exemple en matière informatique.

De tels regroupements ont été particulièrement nombreux en France, puisqu'en vingt ans, l'effectif total des établissements de crédit a diminué de plus de moitié. Alors qu'il avait atteint un maximum de 2 170 à la fin de 1987, il a régulièrement baissé depuis lors, passant à 1 713 à la fin de 1992, 1 273 à la fin de 1997, 981 à la fin de 2002 et 925 à la fin de 2003¹.

Comme le montre le tableau n° 1 figurant en annexe, la France aura ainsi été, avec l'Allemagne et la Suède, l'un des États membres où la diminution du nombre des banques aura été la plus importante.

Mais la réorganisation engagée en France ne s'est pas seulement traduite par une baisse de l'effectif des établissements. Elle s'est également accompagnée par un désengagement quasi-complet de l'État. À la suite des nationalisations de 1981-1982, toutes les banques commerciales de quelque importance étaient, en effet, passées sous contrôle public. Les privatisations conduites de 1986 à 1988, puis de 1993 à 2000 ont, en revanche, permis le retour au secteur privé de la quasi-totalité² des établissements appartenant au secteur public, y compris



ceux qui avaient été nationalisés dès 1945 (BNP, Société Générale et Crédit Lyonnais). Quelques autres États membres de l'Union européenne, par exemple l'Italie, ont également connu une telle diminution du poids du secteur public au cours de cette période, mais ce n'a toutefois pas été le cas de tous. Dans plusieurs pays, en particulier en Allemagne et en Espagne, une part très importante du secteur bancaire continue, en effet, de dépendre de collectivités publiques, qu'il s'agisse de l'État central, d'États fédérés, de régions ou de municipalités.

Le mouvement de restructuration engagé en France a, en troisième lieu, été marqué par un décloisonnement du secteur. Alors que, pendant longtemps, la profession bancaire française a été composée de multiples catégories d'établissements, caractérisées chacune par des statuts particuliers, voire par le monopole de certaines activités, d'importantes mesures ont été prises depuis 20 ans pour harmoniser les conditions d'activité et pour réduire les barrières qui séparaient ces différentes catégories. Aujourd'hui, même si certains groupes bancaires sont encore régis par des statuts particuliers, ils coopèrent désormais au sein de nombreuses organisations communes (FBF, Groupement des cartes bancaires, CFONB...) et entretiennent entre eux toutes sortes de relations commerciales, voire capitalistiques. Cette situation contraste avec celle que l'on observe dans d'autres pays où la profession continue d'être organisée en ensembles nettement séparés et n'entretenant que peu de relations entre eux. Ainsi, en Allemagne, le secteur est-il toujours composé de trois « piliers », les caisses d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales, et, en Espagne, la profession comprend encore deux catégories très distinctes, les caisses d'épargne (*cajas de ahorros*), d'une part, et les banques commerciales, d'autre part.

« La banque n'a pas été la sidérurgie de demain »

Dans les secteurs bancaires de nombreux pays, voire dans d'autres secteurs économiques, les restructurations se sont souvent accompagnées d'importantes réductions d'emplois. Ainsi, en Grande-Bretagne, les effectifs employés dans les banques commerciales, qui s'élevaient à environ 650 000 en 1990, ont diminué de plus de 20 % en 12 ans, revenant à moins de 500 000 en 2002. De même, en Finlande, leurs effectifs ont diminué de moitié au cours de la même période, revenant d'environ 50 000 à environ 25 000 (cf. tableau n° 2 figurant en annexe).

En France, en revanche, le nombre total de salariés du secteur bancaire est resté pratiquement stable au cours des 20 dernières années. D'après les statistiques publiées par le CECEI, il s'élevait en effet à 420 000 à la fin de 2003, contre 422 000 à la fin de 1984.



Certes, cette stabilité globale ne rend pas compte des profondes transformations qui se sont produites dans les types d'emplois, avec l'augmentation notable des effectifs commerciaux et la réduction concomitante des emplois administratifs. Elle ne reflète pas non plus les évolutions contrastées qu'on a pu observer entre établissements : certains groupes ont, en effet, connu une progression de leurs effectifs, alors que d'autres, en situation moins favorable, ont dû les diminuer, parfois de manière très sensible.

Il n'en demeure pas moins qu'au cours des deux dernières décennies, la banque française n'a pas massivement détruit d'emplois, contrairement à ce que certains avaient annoncé, allant jusqu'à annoncer que « la banque serait la sidérurgie de demain ». La profession bancaire n'était d'ailleurs pas du tout placée dans les mêmes conditions économiques que certains secteurs industriels, qui ont subi à la fois des baisses de la demande et la concurrence de producteurs localisés dans des pays à faibles coûts. Au contraire, dans la mesure où la demande de services bancaires continue de progresser, l'augmentation de l'activité permet de compenser les progrès de productivité.

Il n'y a pas nécessairement trop de guichets en France

Dans de nombreux pays d'Europe, les restructurations bancaires se sont également accompagnées d'une diminution, parfois assez forte, du nombre de guichets. Tel a, par exemple, été le cas en Suède, en Finlande, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique ou en Grande Bretagne où, de 1990 à 2002, on a observé des réductions de l'ordre de 30 à 40 % (cf. tableau n° 3 en annexe).

Tel n'a pas été le cas en France. D'après les statistiques publiées par le CECEI, le nombre total des guichets est en effet resté pratiquement stable depuis une vingtaine d'années, aux environs de 35 600.

Là encore, comme en matière d'effectifs, des comparaisons internationales sont utiles pour apprécier la situation française. Celles-ci font apparaître que, contrairement à une opinion fréquente, la densité de guichets est, en France, inférieure à la fois à la moyenne européenne et à celle d'autres importants États membres. En 2002, il existait ainsi en France environ 4,3 guichets bancaires pour 10 000 habitants, contre 5 en moyenne dans l'Union européenne, 5,4 en Belgique, 5,5 en Autriche, 6,2 en Allemagne et même 9,6 en Espagne (cf. tableau n° 3 en annexe).

On pourra bien sûr observer que, dans d'autres pays, tels que la Grande-Bretagne, la Suède ou les Pays-Bas, on ne compte que de 2,3 à 3,5 guichets pour 10 000 habitants, soit une densité inférieure de 30 à 50 % à celle de la France. Mais il faut rappeler qu'en France, la plus grande partie des produits et services financiers est distribuée par les

réseaux bancaires et que les conseillers en placements financiers, les agents d'assurance et les courtiers en crédits n'y jouent qu'un rôle nettement plus limité que dans le reste de l'Union européenne. Dans beaucoup d'autres pays, les réseaux bancaires ne proposent en effet qu'une gamme relativement réduite de services, tels que des comptes de dépôts, des comptes à terme et des crédits personnels. Les autres types de services, par exemple les crédits à la consommation, les prêts hypothécaires ou les contrats d'assurance y sont en revanche offerts par des intermédiaires spécialisés.

Le rôle commercial très important des guichets bancaires en France explique que, lors des grandes opérations de rapprochement, les réseaux et les enseignes aient été conservés. Tel a, par exemple, été le cas lors des rachats du Crédit du Nord par la Société Générale, du CIC par le Crédit Mutuel et du Crédit Lyonnais par le Crédit Agricole. Contrairement à ce qui a été le cas pour des opérations similaires à l'étranger, il n'y a guère eu alors de fermeture de guichets, les groupes tenant à éviter de perdre des clients. Si des synergies étaient attendues de ces rapprochements, elles ont essentiellement été réalisées dans les services centraux plutôt que dans les réseaux de distribution.

La constitution progressive de groupes parmi les plus importants en Europe

5

De 1984 à 1994, les restructurations réalisées en France ont surtout consisté en des réorganisations internes à des groupes. Au cours de cette période, des politiques très actives de regroupements et de fusions ont en particulier été menées par les réseaux décentralisés : le nombre des caisses d'épargne est ainsi passé de 468 en 1984 à 224 en 1989, puis à 35 en 1994 ; au cours de la même décennie, le nombre des caisses régionales de Crédit Agricole a été ramené de 93 à 60 et celui des banques populaires de 42 à 32. Ces réorganisations ont permis à ces réseaux de diminuer substantiellement leurs charges de fonctionnement et donc d'améliorer leurs marges d'exploitation.

Durant cette même période, en revanche, l'État n'a guère touché à l'organisation des banques qu'il contrôlait.

À la suite de la reprise des privatisations en 1993, une impressionnante série de rapprochements a été réalisée entre groupes bancaires (cf. tableau n° 4 en annexe) :

- en 1996, le Crédit Agricole a pris le contrôle d'Indosuez ;
- en 1997, le CIC a été repris par le Crédit Mutuel et le Crédit du Nord par la Société Générale ;
- en 1998, les Banques Populaires ont pris le contrôle de Natexis, établissement résultant lui-même de la fusion, en 1996, du Crédit National et de la BFCE, passée l'année précédente sous son contrôle ;

- en 1999, BNP prit le contrôle de Paribas, puis fusionna avec celui-ci l'année suivante ;
- en 2000, le CCF est passé sous le contrôle de HSBC ;
- en 2002, les Caisses d'Épargne acquirent le contrôle du Crédit Foncier ;
- en 2003, le Crédit Agricole a pris le contrôle du Crédit Lyonnais et les Caisses d'Épargne celui de CDC Ixis.

Ces opérations successives ont permis la constitution progressive de groupes d'un poids important en Europe et dans le monde. Parmi les 25 principales banques européennes classées en fonction de leurs fonds propres au 31 décembre 2003, on comptait, en effet, 6 groupes français, le Crédit Agricole, BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Mutuel, le Groupe des Caisses d'Épargne et le Groupe des Banques Populaires.

LA SITUATION CONCURRENTIELLE ACTUELLE DES BANQUES FRANÇAISES EN EUROPE

Même si les banques françaises continuent de subir des contraintes particulières sur leur marché domestique, elles possèdent néanmoins aujourd'hui d'incontestables atouts pour affronter la compétition européenne.

Le maintien de contraintes particulières sur le marché domestique

Le marché français continue de connaître, au début de ce XXI^{ème} siècle, un environnement qui n'est pas toujours favorable à leur développement.

En France, l'exercice des activités bancaires est, en effet, soumis à un cadre juridique et institutionnel assez contraignant, qui diffère à la fois de celui des autres activités économiques et de celui qui s'applique à l'étranger :

- ainsi, contrairement à la plupart des autres secteurs économiques, en France, et aux secteurs bancaires de tous les autres pays de l'Union européenne, la profession bancaire ne bénéficie toujours pas de liberté totale de ses prix : la rémunération d'une part très notable des produits d'épargne (les comptes sur livrets à régime fiscal spécial) continue d'être réglementée ; de même, les taux des prêts aux particuliers sont-ils plafonnés en application par la législation sur l'usure ; de même encore, le montant des indemnités de remboursement anticipé est-il lui aussi plafonné par décret ;
- les particuliers emprunteurs bénéficient de protections spécifiques, sans équivalentes dans d'autres pays, en application des dispositions du Code de la consommation, résultant notamment des lois Scrivener, Neiertz et Murcef ;

- les banques sont, en outre, tenues de fournir gratuitement à leur clientèle ou à l'administration un nombre de déclarations de caractère fiscal beaucoup plus important que dans tout autre pays ;
- elles supportent enfin des coûts salariaux supérieurs à leurs concurrentes, du fait non seulement du niveau très élevé des charges sociales françaises, mais aussi de l'existence de la taxe sur les salaires.

Il faut également rappeler que la clientèle de particuliers a été habituée en France, pendant plusieurs décennies, à se voir offrir gratuitement un grand nombre des services, par exemple pour la gestion de leurs comptes, l'émission de chèques ou les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques. L'introduction, même progressive, d'une tarification reflétant mieux les coûts se heurte à de nombreuses réticences, ce qui empêche les banques françaises de bénéficier, sur leur marché domestique, de niveaux de recettes comparables à ceux que leurs concurrentes obtiennent sur leurs propres marchés.

Cet environnement moins favorable est la principale cause de l'écart de développement des activités bancaires que l'on peut observer dans certains domaines entre la France et d'autres pays européens présentant un développement économique comparable.

Cet écart se mesure par exemple en matière de volume d'activité. Les crédits distribués en France sont ainsi, en termes relatifs, inférieurs de 10 % à ceux distribués en Belgique, de 45 % à ceux distribués en Grande-Bretagne, de 55 % à ceux distribués en Allemagne et de 70 % à ceux des Pays-Bas. De même, les dépôts collectés par les banques en France sont inférieurs de 50 % à ceux de la Grande-Bretagne, de 70 % à ceux des Pays-Bas ou de 80 % à ceux de la Belgique (cf. tableaux n° 5 et n° 6 en annexe).

Cet écart se mesure également en matière d'emplois : si les banques avaient en France proportionnellement autant de salariés qu'en Belgique ou aux Pays-Bas, sans évoquer même la Grande-Bretagne, elles occuperaient de 30 à 60 000 salariés de plus qu'aujourd'hui.

Les atouts incontestables des banques françaises

Malgré cet environnement peu favorable, les banques françaises possèdent d'importants atouts pour aborder la concurrence européenne.

Une dimension internationale

À la suite des restructurations réalisées au cours des dernières années, les 6 principales banques françaises possèdent d'abord chacune une dimension internationale.

Celle-ci peut s'apprécier par le niveau de leurs fonds propres. À la fin de 2003, chacune figurait ainsi parmi les 50 plus importantes du monde et parmi les 25 plus importantes d'Europe dans le classement



établi par *The Banker* : le Crédit Agricole se situait à la 2^{ème} place mondiale et au 1^{er} rang européen, BNP Paribas à la 10^{ème} place mondiale et au 4^{ème} rang européen, la Société Générale à la 23^{ème} place mondiale et au 13^{ème} rang européen et les 3 autres groupes s'échelonnant entre les 27^{ème} et 38^{ème} places mondiales et les 15^{ème} et 22^{ème} rangs européens. La France est ainsi, de tous les pays d'Europe, celui qui compte le plus grand nombre de groupes classés parmi les 50 plus importants par leurs fonds propres, puisqu'à côté des 6 grandes banques françaises, on ne dénombrait dans cette catégorie que 5 britanniques, 3 allemandes, 3 néerlandaises, 2 suisses, 2 espagnoles, 2 italiennes, 2 belges et une suédoise.

Cette dimension internationale peut également se mesurer par le montant total de leurs actifs. D'après les mêmes statistiques de *The Banker*, les grands groupes français se classaient ainsi, respectivement, pour le Crédit Agricole, au 4^{ème} rang mondial et au second rang européen, pour BNP Paribas, au 7^{ème} rang mondial et au 5^{ème} rang européen, pour la Société Générale, au 17^{ème} rang et au 10^{ème} rang européen, pour les 3 autres groupes, aux 26^{ème}, 30^{ème} et 51^{ème} rangs mondiaux et aux 17^{ème}, 19^{ème} et 27^{ème} rangs européens.

Une solidité financière

Les 6 principaux groupes français se distinguent également par leur solidité financière. D'après *The Banker*, ils se situaient ainsi au 1^{er} rang des banques européennes par leur ratio moyen de leurs fonds propres de base (Tier One capital) rapporté à leurs actifs totaux : celui-ci s'élevait en effet à 14,09 %, contre 13,27 % pour les banques britanniques, 7,11 % pour les espagnoles, 6,37 % pour les italiennes et 4,18 % pour les allemandes.

Plus généralement, les niveaux des ratios de solvabilité des principales banques françaises, qui étaient compris entre 10,50 % et 12,90 %, étaient tout à fait comparables à ceux observés chez leurs concurrentes européennes. Ceux-ci se situaient par exemple entre 11,10 % et 12,80 % pour les banques britanniques, entre 10,10 % et 13,90 % pour les banques allemandes ou entre 10,90 % et 11,73 % pour les banques néerlandaises.

Des conditions d'exploitation et de rentabilité satisfaisantes

Les banques françaises connaissent désormais des conditions d'exploitation et de rentabilité satisfaisantes, alors même que, pendant longtemps, elles se comparaient défavorablement à leurs concurrentes européennes en ces matières.

D'après les statistiques publiées par *The Banker*, les coefficients d'exploitation des principaux groupes français s'établissaient ainsi, en

2003, entre 62,90 % et 69,90 %. S'ils demeuraient ainsi supérieurs à ceux de leurs concurrents britanniques (45,69 % à 58,44 %), ils se situaient néanmoins à des niveaux proches de certains de leurs compétiteurs italiens (65,84 % pour Banca Intesa), belges (65,88 % pour Fortis) ou espagnols (63,10 % pour Santander Central Hispano) et étaient nettement moins élevés que ceux de certaines banques néerlandaises (71,88 % pour ING), allemandes (entre 73,30 % pour Commerzbank et 81,81 % pour Deutsche Bank) ou suisses (70,46 % pour Crédit Suisse et 75,43 % pour UBS).

S'agissant de la rentabilité de leurs fonds propres, les 6 grands groupes français affichaient en 2003, d'après le même classement, un ratio moyen certes un peu inférieur à celui de leurs principaux concurrents espagnols ou britanniques (13,74 % contre 16,63 % et 16,04 % respectivement) mais, en revanche, nettement supérieur à celui des principales banques allemandes (6,96 %).

Un caractère universel plus marqué

Les banques françaises présentent, en outre, un caractère universel plus marqué que nombre de leurs concurrentes européennes. Elles sont, en effet, en France, présentes dans tous les métiers de la banque et de la finance, ce qui leur procure trois types d'avantages.

Elles sont d'abord en mesure d'offrir à leur clientèle, notamment de particuliers, une gamme de services très large, probablement même l'une des plus diversifiées d'Europe. Cette gamme comprend non seulement des produits bancaires classiques, tels que des comptes à vue, des moyens de paiement ou des crédits de trésorerie, mais aussi des instruments de placement très divers (comptes sur livrets et comptes à terme, valeurs mobilières, OPCVM de tous types), des contrats d'assurance (vie, retraite, dommages), des financements spécialisés (prêts immobiliers et hypothécaires, crédits à la consommation...) ainsi qu'une grande variété d'instruments de paiement. De fait, le nombre des produits souscrits par leurs clients se situe souvent de l'ordre de 6 à 7, soit à un niveau nettement plus important que celui observé chez la plupart des banques d'autres pays européens.

Les banques françaises sont par suite moins exposées à la concurrence d'intermédiaires non bancaires. Lorsque de nouveaux produits apparaissent sur le marché, l'expérience montre que c'est naturellement vers elles que la clientèle se tourne, comme on a pu récemment le constater lors du lancement des nouveaux plans d'épargne retraite.

Elles sont dès lors moins sensibles aux fluctuations de la conjoncture que leurs concurrentes, plus orientées vers certains types de clients, les entreprises par exemple, ou vers certains types d'activités, les marchés de capitaux par exemple.

*Des positions significatives sur les autres marchés européens*

Enfin les principaux groupes français disposent dès maintenant de positions significatives sur les autres marchés européens.

Même s'il existe encore aujourd'hui de multiples obstacles à la constitution d'ensembles paneuropéens, en raison, notamment, du maintien de systèmes juridiques et fiscaux très différents, certains groupes bancaires ont néanmoins réussi à acquérir des positions notables en dehors de leurs pays d'origine, à la suite, en particulier, d'acquisitions d'établissements existants, mais aussi, parfois, de développements internes.

Jusqu'à présent, peu d'acquisitions significatives par des groupes étrangers n'ont toutefois été réalisées dans la banque de détail. On peut néanmoins citer la prise de contrôle de Bank Austria, la première banque autrichienne, par HypoVereinsBank, celle du CCF par HSBC ou, très récemment, celle d'Abbey National par Santander. Il faut également rappeler que, dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale, de nombreux établissements ont été rachetés, lors de leur privatisation, par de grands groupes bancaires d'Europe Occidentale, par exemple par la Société Générale en République Tchèque et en Roumanie.

Dans les services financiers spécialisés, on a en revanche observé au cours des dernières années un nombre assez élevé d'opérations de rachats, portant naturellement sur des entités moins importantes que dans la banque de détail. C'est grâce à de telles acquisitions que des groupes français ont réussi à devenir les leaders européens de certaines activités. Ainsi le groupe BNP Paribas est-il actuellement, avec sa filiale CETELEM, le n° 1 dans la zone euro en matière de crédit à la consommation. De même, la Société Générale occupe, en Europe, la première place en matière de financement des ventes et des biens d'équipement professionnels ainsi que de location et de gestion d'actifs informatiques et la seconde place en matière de location longue durée de véhicules³.

D'une manière plus générale, les banques françaises sont particulièrement bien placées en Europe dans des spécialités telles que le crédit à la consommation, le crédit-bail, la monétique, la gestion collective ou la conservation de titres. Dans tous ces domaines, elles ont en effet su tirer parti à l'étranger du très haut niveau de productivité et de technicité qu'elles avaient dû atteindre pour se conformer aux contraintes qui leur sont imposées sur leur marché domestique.

Les prochaines années seront certainement marquées par une intégration croissante des marchés des services bancaires et financiers en Europe, sous le double effet de la demande de la clientèle et des mesures d'harmonisation initiées par l'Union européenne, dans le cadre du Plan d'action des services financiers (PASF). Même si, aujourd'hui, la concurrence ne

joue guère entre banques de pays différents que pour les activités de gros, elle va ainsi progressivement s'élargir à d'autres activités, notamment à certains types d'opérations de détail.

Une bonne compréhension de l'état de la concurrence dans toute l'Europe va donc être nécessaire à tous les acteurs. On ne peut, à cet égard, que souhaiter un développement des études comparatives, telles que celles qu'ont commencé à publier des institutions publiques, notamment la Banque centrale européenne⁴ ou, en France, la Commission bancaire, et certains organismes privés (revues à caractère financier, agences de notation...).

Les informations que l'on peut aujourd'hui tirer de la documentation disponible font en tout cas apparaître que les banques françaises disposent d'importants atouts pour aborder cette nouvelle donne concurrentielle.

ANNEXE

Tableau n° 1
Nombre d'établissements de crédit

Pays	Année									
	1980	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
Allemagne	5 356	4 740	4 720	3 577	3 238	2 992	2 742	2 526	2 363	
Autriche	1 595	1 241	1 210	995	898	875	848	836	823	
Belgique	176	165	157	134	120	119	119	113	111	
Danemark	197	166	124	100	212	210	210	203	178	
Espagne	N/A	695	696	411	396	387	368	367	359	
Finlande	669	654	529	375	348	346	341	369	369	
France	N/A	2 109	2 027	1 273	1 226	1 159	1 099	1 050	1 011	
Grèce	36	38	41	53	59	57	57	61	61	
Irlande	61	58	48	70	78	81	81	88	85	
Italie	1 156	1 192	1 156	935	934	890	861	843	822	
Luxembourg	111	118	177	215	212	211	202	189	177	
Pays-Bas	N/A	81	111	100	634	616	586	561	539	
Portugal	35	224	260	235	227	224	218	212	202	
Royaume-Uni	619	655	624	480	521	496	491	452	440	
Suède	N/A	543	498	124	148	148	146	149	216	
Union monétaire	N/A	10 240	10 046	8 373	8 379	7 955	7 521	7 214	6 922	
Union européenne	N/A	12 679	12 378	9 077	9 260	8 809	8 368	8 018	7 756	

Sources : BCE, Structural analysis of the EU banking sector, novembre 2003 ;
BCE, Mergers and acquisitions involving the EU banking industry, décembre 2000.

Tableau n° 2
Nombre d'employés d'établissements de crédit pour 1000 habitants

Pays	Année								
	1980	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	8,67	9,46	11,10	9,35	9,37	9,39	9,39	9,31	9,06
Autriche	8,28	8,94	9,70	9,32	9,14	9,08	9,08	9,18	9,09
Belgique	6,90	7,26	7,94	7,52	7,51	7,46	7,45	7,40	7,27
Danemark	9,39	10,15	10,64	9,09	9,17	9,02	9,09	9,11	8,84
Espagne	6,41	6,06	6,22	6,25	6,24	6,15	6,09	6,08	5,99
Finlande	8,90	9,61	10,06	5,22	4,92	4,79	4,86	5,16	4,96
France	6,85	7,21	7,63	6,92	6,85	6,84	6,75	6,87	N/A
Grèce	3,40	4,40	4,61	5,26	5,33	5,38	5,51	5,45	5,52
Irlande	N/A	4,23	4,99	N/A	N/A	N/A	9,38	9,23	N/A
Italie	4,87	5,66	6,00	6,02	5,95	5,91	5,96	5,94	5,89
Luxembourg	20,72	25,37	41,78	45,45	46,51	49,07	52,59	54,18	52,24
Pays-Bas	7,60	7,54	7,86	7,14	7,58	7,86	8,12	8,19	7,93
Portugal	6,04	5,90	6,20	6,40	6,12	6,03	5,68	5,39	5,29
Royaume-Uni	8,31	9,23	10,79	7,71	7,71	8,06	8,02	7,97	N/A
Suède	3,81	4,73	5,32	4,88	4,92	4,88	4,73	4,68	4,67
Union monétaire	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7,37	7,36	N/A
Union européenne	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7,43	7,42	N/A

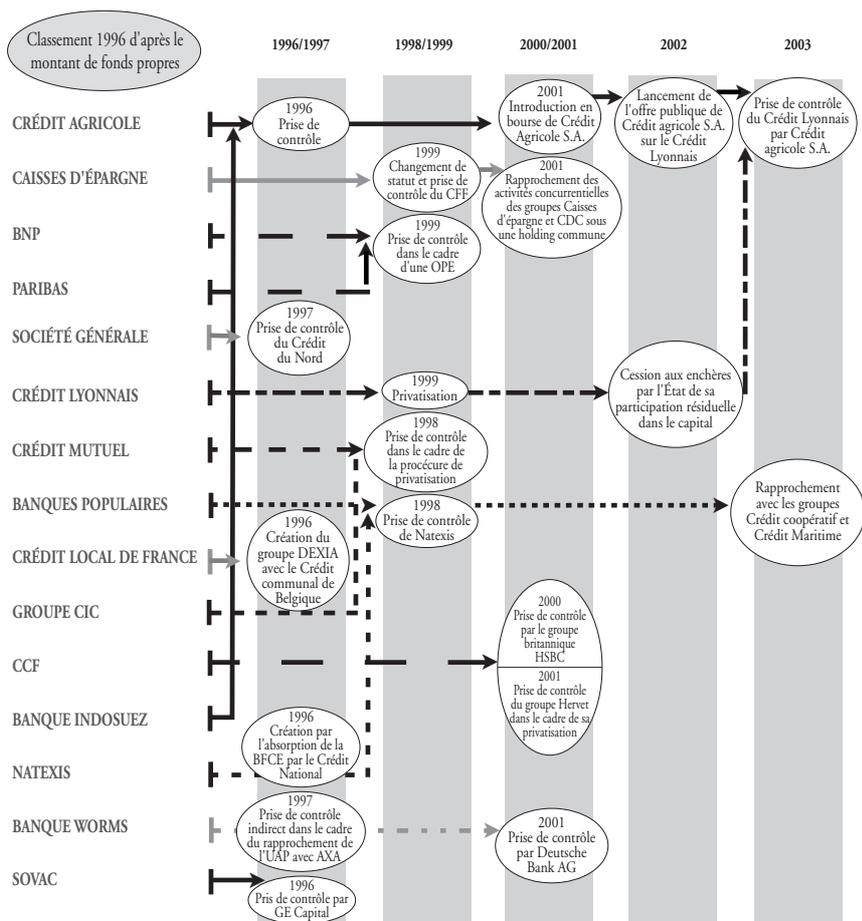
12

Tableau n° 3
Nombre de guichets bancaires pour 1000 habitants

Pays	Année								
	1980	1985	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	N/A	0,61	0,63	0,77	0,73	0,71	0,69	0,65	0,62
Autriche	0,45	0,54	0,58	0,58	0,57	0,57	0,56	0,56	0,55
Belgique	N/A	0,87	0,90	0,72	0,70	0,68	0,65	0,60	0,54
Danemark	0,71	0,72	0,58	0,43	0,43	0,43	0,44	0,45	0,40
Espagne	0,62	0,76	0,83	0,97	0,99	0,99	0,98	0,97	0,96
Finlande	0,80	0,73	0,66	0,25	0,24	0,23	0,23	0,24	0,24
France	0,45	0,47	0,45	0,43	0,42	0,42	0,42	0,43	0,43
Grèce	N/A	0,17	0,19	0,23	0,25	0,25	0,26	0,27	0,28
Irlande	N/A	0,24	0,27	0,32	0,29	0,26	0,23	0,25	N/A
Italie	0,22	0,23	0,31	0,44	0,46	0,47	0,49	0,51	0,52
Luxembourg	0,94	0,88	0,88	0,76	0,76	0,80	0,76	0,62	0,61
Pays-Bas	0,67	0,59	0,54	0,44	0,43	0,40	0,38	0,35	0,31
Portugal	0,11	0,15	0,20	0,47	0,49	0,53	0,55	0,54	0,52
Royaume-Uni	0,37	0,37	0,35	0,28	0,27	0,26	0,25	0,25	N/A
Suède	0,44	0,43	0,38	0,28	0,25	0,24	0,23	0,23	0,23
Union monétaire	N/A	N/A	N/A	0,60	0,59	0,59	0,58	0,57	N/A
Union européenne	N/A	N/A	N/A	0,54	0,53	0,53	0,52	0,51	N/A

Sources : BCE, Structural analysis of the EU banking sector, novembre 2003 ;
BCE, Mergers and acquisitions involving the EU banking industry, décembre 2000.

Tableau n° 4
Principales opérations de regroupement bancaire en France
de 1996 à 2003



Source : CECEI, Rapport annuel 2003.

Tableau n° 5
Montant total des prêts d'établissements de crédit à des clients
non bancaires exprimé en pourcentage du PNB

Pays	Année					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	1,05	1,08	1,10	1,11	1,15	1,14
Autriche	0,93	95,00	0,95	0,93	0,99	0,97
Belgique	1,06	1,18	1,22	1,18	1,28	1,32
Danemark	1,48	1,52	1,59	0,53	0,54	N/A
Espagne	0,88	0,87	0,93	1,01	1,09	1,08
Finlande	0,54	0,51	0,53	0,51	0,51	0,51
France	0,72	0,72	0,70	0,69	0,72	0,72
Grèce	0,75	0,91	0,89	0,96	1,04	0,95
Irlande	0,91	1,00	1,10	1,12	1,14	1,12
Italie	0,61	0,58	0,56	0,55	0,56	0,59
Luxembourg	13,40	12,18	10,18	10,41	10,15	9,06
Pays-Bas	1,03	1,07	1,08	1,13	1,22	1,21
Portugal	1,07	1,07	1,11	1,12	1,09	1,04
Royaume-Uni	1,00	0,92	1,00	0,99	1,08	N/A
Suède	0,49	0,38	0,42	0,43	N/A	N/A
Union monétaire	0,90	0,91	0,91	0,93	0,96	0,96
Union européenne	0,91	0,91	0,93	0,91	N/A	N/A

Sources : BCE, Structural analysis of the EU banking sector, novembre 2003.

Tableau n° 6
Montant total des dépôts des clients non bancaires
auprès d'établissements de crédit exprimé en pourcentage du PNB

Pays	Année					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	1,37	1,41	1,42	1,45	1,47	N/A
Autriche	1,17	1,17	1,20	1,24	1,27	1,26
Belgique	0,95	0,96	0,99	1,00	1,04	1,07
Danemark	1,34	1,38	1,41	1,47	1,56	N/A
Espagne	0,83	0,89	0,94	1,01	1,06	1,10
Finlande	0,48	0,50	0,54	0,55	0,60	0,61
France	0,85	0,83	0,85	0,90	0,91	0,92
Grèce	0,36	0,42	0,47	0,54	0,62	0,67
Irlande	1,12	1,24	1,48	1,56	1,67	1,55
Italie	0,72	0,74	0,77	0,82	0,83	0,85
Luxembourg	5,49	6,17	6,58	6,27	6,89	6,03
Pays-Bas	1,25	1,35	1,44	1,51	1,53	1,59
Portugal	0,79	0,94	1,14	1,32	1,39	1,42
Royaume-Uni	1,18	1,07	1,21	1,21	1,31	N/A
Suède	0,97	0,89	0,96	0,94	N/A	N/A
Union monétaire	1,03	1,06	1,10	1,14	1,16	1,16
Union européenne	1,06	1,06	1,12	1,15	N/A	N/A

Sources : BCE, Structural analysis of the EU banking sector, novembre 2003.

15

NOTES

1. Source : rapports annuels du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).
2. L'État ne détient plus aujourd'hui, directement ou indirectement, que le contrôle de la BDPME et de ses filiales, notamment la Sofaris, et celui de Pétrofigaz, filiale de Gaz de France.
3. Sources : rapports annuels de BNP Paribas et de la Société Générale pour 2003.
4. La BCE publie en particulier chaque année deux études, intitulées respectivement « Structural analysis of the EU banking sector » et « EU banking sector stability », qui contiennent une très grande richesse d'informations.

